Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250317-2025_111-AR

ARRÊTÉ N° 2025_111

DÉSIGNANT LA REPRÉSENTANTE DU DÉPARTEMENT À LA MISSION LOCALE DE GAGNY - VILLEMOMBLE - LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du travail, notamment les articles L5314-1 à L5314-4 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L114-1 et L313-7 ;

Vu les statuts de l'association Mission locale de Gagny - Villemomble - Les Pavillons-sous-Bois du 4 septembre 2020 ;

Vu l'élection le 1er juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Mme Oldhynn Pierre, conseillère départementale, est désignée pour représenter le Département à l'assemblée générale de la mission locale de Gagny – Villemomble – Les Pavillons-sous-Bois.

ARTICLE 2. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 3. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250317-2025_111-AR

Le président du Conseil départemental

Signé électroniquement par : Stéphane Troussel
Date de signature : 17/03/2025
Qualité : Président du Conseil départemental

Date d'affichage du présent acte, le	Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire, le